



mis en ligne le 06/03/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2024-060

Domaine : urbanisme - actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Objet : demande d'autorisation de voirie – Travaux réseau EU boulevard De GAULLE,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu les articles L2212-2, L2213-1 et suivant du CGCT ;

Vu le Code de la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants,

Vu la demande présentée par la société VEOLIA pour effectuer un curage du réseau EU,

Vu l'état des lieux,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent une modification des règles de stationnement et de circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 : Autorisation

Le pétitionnaire est autorisé à effectuer les travaux sus mentionnés dans l'avenue du Général De GAULLE, le mercredi 06 mars 2024 de 20h00 à 24h00.

installer un camion sur trois emplacements au 16 avenue du Général De GAULLE à Cuxac d'Aude pour exécuter les travaux sus mentionnés, à charge pour lui de se conformer aux prescriptions de conditions du règlement de voirie. La circulation sera interrompue temporairement selon les besoins du chantier.

ARTICLE 2 : Délai d'exécution

La présente autorisation est valable le mercredi 06 mars 2024 de 20h00 à 24h00. Elle sera périmée de plein droit si elle n'a pas été utilisée avant l'expiration de ce délai.

ARTICLE 3 : Responsabilité

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Exécution

Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Vinassan, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 1^{er} mars 2024

Le Maire

